



Recherche et évaluation : une nécessité, une exigence !

Nous déplorons le manque de recueil de données sur l'état de santé de la population en Belgique, la difficulté d'accès et l'insuffisance de leur utilisation. Seule l'évaluation continue de cet état de santé permet pourtant de définir les critères de qualité et d'efficacité du système de santé.

Il est donc impératif de mettre en place des structures, incluant les soignants de première ligne, permettant d'analyser de manière continue l'état de santé de la population. Priorité doit être donnée à la détermination de critères pertinents de santé et d'indices de satisfaction de la population.

La recherche doit être le point de départ d'une organisation des soins de santé primaires qui se base sur l'identification des besoins de la population, améliore la qualité de vie de la population, et permette l'évaluation des actions entreprises à cet effet (y compris l'efficacité des centres de santé).

Il faut développer une recherche spécifique en soins de santé primaires qui prenne en compte la santé dans tous ses aspects, y compris les aspects psychosociaux et d'environnement. Cette recherche doit être réalisée en partenariat.

Les maisons médicales développent la recherche-action et remplissent des fonctions d'observatoire de la santé. En conséquence, elles souhaitent participer au choix de ces critères et mettre leur savoir-faire au service de cette évaluation.

Les moyens nécessaires à cette recherche doivent permettre à la fois la création de ses outils, son fonctionnement, le développement des applications qui en sont issues, ainsi que l'évaluation de leur efficacité.

La promotion de l'assurance de qualité doit s'appliquer à l'ensemble du système de soins.

Le recueil et la gestion des données, comme l'ensemble du processus d'évaluation de la qualité doivent relever de l'autorité publique

pour garantir une totale indépendance par rapport au secteur marchand, en particulier vis-à-vis des firmes pharmaceutiques. Le projet d'un Institut subventionné par l'industrie du médicament est inacceptable.

La création d'un Institut public du premier niveau (comme celui qui existe en Hollande : le NIVEL) serait de nature à soutenir une activité de recherche spécifique et indépendante.

Extrait du cahier de propositions politiques de la Fédération des maisons médicales, version 2002, chapitre 6.



NIVEL: institut national de recherche en soins de santé (à l'origine seulement sur les soins primaires, mais depuis quelques années sur tout les soins somatiques) partiellement financé par l'état hollandais.

Mots clés :
recherche-action,
politique de santé